

Mon argent



... et moi



Bulletin d'adhésion à retourner à votre section

SITUATION PERSONNELLE

Nom d'usage : Prénom :
 Nom de naissance : Né(e) le :
 Adresse personnelle :

 Téléphone : Portable :
 Adresse mél :
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :

SITUATION ADMINISTRATIVE

- Premier degré
 Second degré Discipline :
- Certifié PLP PEPS CPE
 Cop Agrégé Bi-admissible



Titulaires

	É C H E L O N S									
CLASSE NORMALE	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
Prof écoles, Certifié, Cop, CPE, PLP, Prof Eps	155 €	157 €	166 €	178 €	187 €	201 €	217 €	234 €	244 €	
Bi-admissible	155 €	157 €	166 €	178 €	187 €	201 €	217 €	234 €	244 €	
Agrégé	174 €	187 €	199 €	211 €	225 €	243 €	261 €	278 €	291 €	

Stagiaire
88 €

COTISATION

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques^(*)

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa,

date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je peux m'abonner aux lettres en ligne sur www.se-unsas.org rubrique « Abonnements »

Je souhaite recevoir la documentation :

- Guide Métier (cochez le guide désiré)













Logement déménagement transport

Locataires

- Accès à des logements locatifs préfectoraux réservés aux fonctionnaires [Ais]
- Aide à l'installation des personnels (AIP) finance les dépenses engagées pour une location, à hauteur maximale de 900 € (1^{er} mois de loyer, frais d'agence, caution, déménagement) [Pim]
- Aide personnalisée au logement (APL), Allocation de logement à caractère familial (ALF) ou Allocation de logement à caractère Social (ALS) [CAF]
- Aide au cautionnement d'un logement [ASIA]
- Aide à l'hébergement d'urgence [ASIA]

Propriétaires

- Prêts à taux préférentiels auprès du Crédit social des fonctionnaires (CSF), du Crédit municipal, de la Casden, de la MGEN... [A]

- Prêt immobilier dit «prêt fonctionnaire» proposé en complément d'un PAS (Prêt accession sociale) ou d'un prêt conventionné, pour la construction ou pour l'acquisition d'un logement [A]
- Subvention de l'Anah pour les propriétaires occupant leur logement, disposant de ressources modestes et devant réaliser des travaux lourds de réhabilitation [CAF]
- Aide à l'amélioration de l'habitat [Ais] et [ASIA]

Transports

- Remboursement des déplacements en transports en commun (uniquement) pour trajet domicile-travail à hauteur de 50 % pris en charge par le rectorat ou la DSDEN



© RobertKresch



Vacances loisirs culture



- **Le Pass' éducation** pour accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux [AIS]
- **Chèques-vacances** pour payer les transports, l'hébergement, la restauration, les loisirs grâce à une épargne mensuelle préalable [PIM]
- **Carte Cezam** proposée par certaines Régions pour profiter de réductions sur les places de cinéma, de spectacles, parcs de loisirs, locations de vacances... [A]
- **Subventions pour séjours d'enfants** de 2,64 € à 10,87 € par jour pour des séjours en colonie de vacances, en centre de loisirs, en séjour linguistique ou dans un cadre éducatif [PIM]
- **Participation forfaitaire aux vacances familiales** et aux séjours d'enfants [ASIA]
- **Le Pass'sports-loisirs** ou encore **Tickets loisirs jeunes** : aide financière permettant la prise en charge des frais d'adhésion, d'inscription, d'assurance et d'équipement des enfants à une activité sportive ou culturelle pratiquée en dehors du temps scolaire [CAF]
- **Les bons Aide aux temps libres** : aides financières sous forme de bons contribuant à augmenter les possibilités, pour les enfants ou leur famille, de partir en vacances ou d'accéder à une structure d'animation socioculturelle pendant les vacances [CAF]

Enfance famille

● **Supplément familial de traitement** (SFT) : de 2,29 € à 280,83 € selon le nombre d'enfants

● **Chèque Emploi Service Universel** (Cesu) : de 265 € à 840 € par an, pour la garde d'enfants de 0 à 6 ans [PIM]

● **Aide à la garderie** périscolaire pour les enfants de plus de 6 ans [ASIA] ;

● **Aide aux parents en séjour de repos** ou convalescence avec enfant : 22,71 € par jour et par enfant [PIM]

● **Aide aux études supérieures** des enfants [ASIA]

● **Aide à l'adoption** [ASIA]

● **Aide à la séparation géographique** du conjoint par obligation professionnelle (SGCPOP) [ASIA]

● **Prestation financière MGEN** : pour une naissance ou une adoption, prestation financière de 160 € à tout membre si l'enfant devient bénéficiaire MGEN [A]

● **Aide psychologique** : la MGEN peut verser sous conditions une participation de 8 € par séance dans le cadre d'un suivi post-naissance [A]

● **Aide aux frais d'obsèques** [ASIA]

Des aides et allocations spécifiques pour les parents d'enfant handicapé sont également prévues.

Prestations versées par la Caf

• **Prime à la naissance** : 923 € versés en une fois (conditions de ressources)

• **Prime à l'adoption** : 1846 €

• **Allocation de base** : 185 € mensuels (conditions de ressources)

• **Allocation de soutien familial (Asf)** : pour un parent élevant seul son enfant ou les personnes accueillant un orphelin, de 100,08 € à 133,39 €

• **Allocation journalière de présence parentale (AJPP)** : de 42,97 € à 51,05 € en cas de présence nécessaire auprès d'un enfant réclamant des soins lourds

Pour connaître toutes les démarches et prestations familiales encadrant l'arrivée d'un enfant, demandez la brochure du SE-Unsa «Enseignant & parent» en flashant ce code





- Alors, cette première journée ?
- Formidable... J'ai appris mon affectation vendredi dernier, je n'ai même pas eu le temps de m'installer et pour couronner le tout, mes élèves sont tous plus grands que moi. Alors bon...
- Ah oui...
- Ah si, je me suis quand même assurée à la MAIF, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants. Et ça, ça fait plaisir.
- Eh ben vous voyez... tout va bien.



L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances, Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue de Portalis 75008 Paris.

Offre jeune enseignant : **30€, 50€, 100€** remboursés*.

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 100€ d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le **0800 129 001****. *On a tout à gagner à se faire confiance*



assureur militant

* Offre valable du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1^{re} et 2^e année. Les avantages tarifaires d'un montant maximal de 100€ sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2016, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation RAQVAM (30€ remboursés) ou à l'assurance auto VAM (50€ remboursés), ou aux deux (100€ remboursés). Ils sont valables une seule fois. Voir conditions et modalités d'attribution des chèques sur www.maif-oje.fr. **Appel gratuit depuis un poste fixe.

Être la banque de tous
les enseignants, c'est
aussi penser à ceux qui
démarchent dans
la vie.



Quand la CASDEN s'engage auprès des jeunes, elle soutient leurs projets professionnels et personnels. Créée par et pour les enseignants, la CASDEN accompagne les Sociétaires dès leur entrée dans la vie active en mettant à leur disposition des outils pédagogiques gratuits et des produits bancaires adaptés à leurs besoins.

Et, pour être au plus proche de tous ses Sociétaires, la CASDEN est partenaire du réseau Banque Populaire afin de leur proposer un service bancaire complet.

Rejoignez-nous sur cascden.fr ou contactez-nous au 01 64 80 64 80*

*Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

cascden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

Mon argent



... et moi



Primes et indemnités spécifiques

1^{ER} DEGRÉ

Indemnité spécifique d'accompagnement des élèves (ISAE) : 400 €, versée en deux échéances (novembre/décembre et juin).

2ND DEGRÉ

Indemnité spécifique d'orientation des élèves (ISOE) : une part fixe de 1199,16 € et une part modulable de 895,44 € à 1408,94 € selon le niveau d'enseignement.

2ND DEGRÉ

Indemnité forfaitaire spécifique pour les CPE : 1104,12 €

2ND DEGRÉ

Indemnité de sujétions particulières pour les documentalistes : 583,08 €

TOUS

Indemnité réseau d'Éducation prioritaire renforcé REP+ : 2312 €

TOUS

Indemnité réseau d'Éducation prioritaire REP : 1734 €

Ces indemnités liées à la fonction sont versées au prorata du temps de service en école ou établissement (stagiaires et titulaires).



Primes et indemnités spécifiques

TOUS **Indemnité de stage** : elle est fonction du nombre de jours de stage effectifs, de la distance et de l'existence ou non de transports en commun. La commune du lieu de formation doit être différente de la commune d'affectation et de la commune de résidence personnelle. À cette indemnisation de stage s'ajoute la prise en charge d'un aller-retour par période de formation. (stagiaires et titulaires)

TOUS **Indemnité forfaitaire de formation (IfF)** : 1000 € (versés en 10 fois) pour couvrir les frais liés aux déplacements dans le cadre de la formation et uniquement pour les stagiaires à mi-temps. Le principe de communes différentes est le même que pour l'indemnité de stage. Elle ne peut pas être cumulée avec cette dernière. (stagiaires)

TOUS **Prime d'entrée dans le métier** : 1500 € versés en deux échéances (novembre et mai) lors de la première année d'exercice, à condition de ne pas avoir effectué plus de 3 mois de services d'enseignement ou d'éducation. (titulaires)

1^{er} DEGRÉ **Heures supplémentaires pour l'accompagnement éducatif, les stages de remise à niveau, les heures de soutien et pour les services**

d'études surveillées ou temps de surveillance municipaux (de 11,66 € à 27,20 € par heure selon les actions).

2nd DEGRÉ **Heures supplémentaires**

- **HSA** (heures supplémentaires-année) pour un dépassement régulier pendant l'année scolaire, rémunérées par une indemnité forfaitaire annuelle.
- **HSE** (heures supplémentaires effectives) pour un dépassement ponctuel, rémunérées à l'heure effectuée.

Ces heures sont rémunérées selon le grade, contactez l'équipe locale du SE-Unsa pour en connaître le montant.

2nd DEGRÉ **Indemnité de mission particulière (IMP)** : l'IMP comporte 5 taux annuels de 312,5 € à 3750 €. Elle est versée pour des activités « hors face à face pédagogique » essentiellement de type coordination, référent, tutorat d'élèves. (stagiaires et titulaires)

TOUS **Primes et indemnités liées à un lieu de résidence particulier** : certaines affectations (Île-de-France, agglomération lilloise, DOM, COM) ouvrent droit à des primes d'installation ou géographiques spécifiques. Contactez l'équipe locale du SE-Unsa pour en connaître la nature et le montant. (stagiaires et titulaires)

() Les montants indiqués sont les montants bruts annuels, sauf mention*

Impôts-aides fiscales

Famille

- Déduction de pensions alimentaires (versées à un conjoint, ex-conjoint, enfant, ascendant)
- Réduction pour frais de scolarisation des enfants
- Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant hors du domicile

Emploi

- Crédit ou réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile

Logement

- Réductions d'impôts liées à l'habitat et l'investissement
- Déduction des frais de double résidence lorsque les conjoints exercent leur activité professionnelle dans des lieux éloignés
- Déduction des frais de déménagement

Dons, cotisations et souscriptions

- Crédit d'impôt pour cotisation syndicale
- Réduction pour dons à des organismes d'intérêt général ou à un parti politique
- Déduction de cotisation retraite

Personnes dépendantes

- Déduction des frais d'accueil d'une personne âgée



© Punto Studio Foto

- Réduction pour frais liés à la dépendance
- Réductions liées à certaines primes d'assurance

Frais réels professionnels

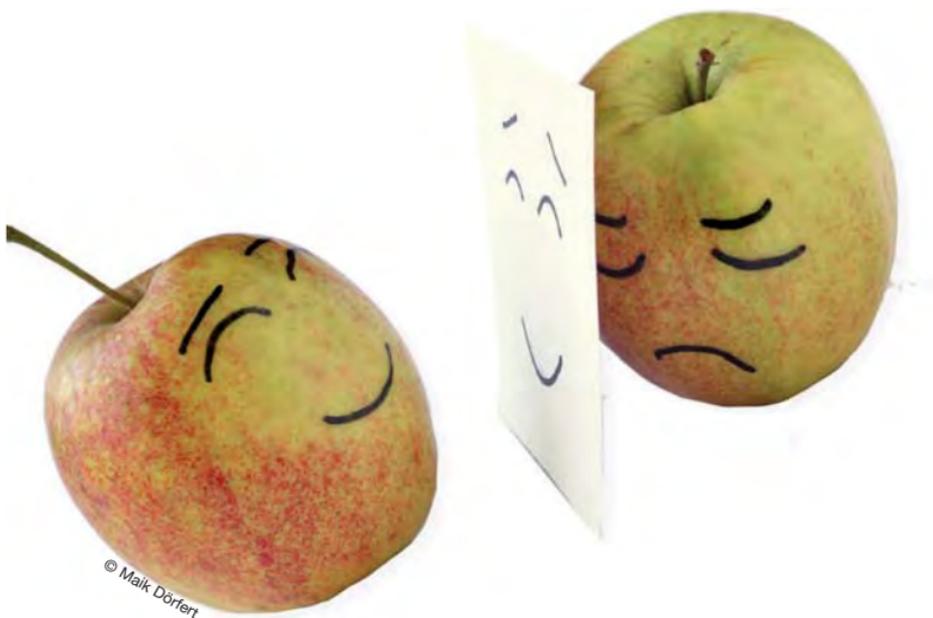
- Déduction des frais de transport
- Déduction des dépenses engagées pour l'utilisation professionnelle d'un bureau et pour le mobilier et matériel
- Déduction de la dépréciation pour l'utilisation professionnelle de matériel informatique
- Déduction d'autres frais : abonnements à des revues pédagogiques, formations professionnelles, etc.

Ces aides fiscales sont souvent sous conditions, renseignez-vous auprès de l'équipe locale du SE-Unsa.



Solidarité-prêts-mesures d'urgence

- Aide aux frais de justice [ASIA]
- Consultations juridiques gratuites [ASIA]
- Aides financières à caractère social : elles s'adressent aux personnels rencontrant des difficultés financières passagères et exceptionnelles liées à leur situation sociale [ASIA]
- Consultations en conseil budgétaire auprès d'une conseillère en économie sociale et familiale [ASIA]
- Consultations psychologiques [ASIA]
- Compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt maladie de plus de 2 mois, par la MGEN, par le biais d'une allocation journalière correspondant à environ 77 % du traitement brut suivant la situation. Certaines banques ou assurances proposent également ce type de prestations. [A]



© Maik Dörfert

GLOSSAIRE

Signification des abréviations utilisées

AIS : Actions interministérielles spécifiques Éducation nationale

PIM : Prestations inter-ministérielles, communes à toute la Fonction publique

CAF : Caisse d'allocations familiales

A : Autres (MGEN, Casden, etc). Certaines prestations peuvent être versées même si vous n'êtes pas affilié.

ASIA : Actions sociales d'initiative académique (donc différentes selon le lieu d'exercice)

DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

SRIAS : Section régionale interministérielle d'action sociale

Pour les prestations familiales, les dossiers se font en général auprès de la CAF, pour les prestations sociales les demandes se font auprès des DSDEN, des rectorats, des SRIAS ou directement auprès des organismes partenaires (chèques-vacances Fonction publique, MGEN, Casden, etc...)

Les informations contenues dans ce document ne sont pas exhaustives. Pour vous y retrouver et savoir ce qui se fait aussi localement, contactez l'équipe locale du SE-Unsa. Nos militants sauront vous conseiller quant aux conditions d'attribution, aux montants et aux démarches.

En savoir plus



Une question sur l'un des dispositifs présentés dans ce document ? Des interrogations sur votre carrière, vos droits, votre classe, la vie de l'école/établissement ?

**Pas de panique,
le SE-Unsa
est là !**

Nous contacter

